



LIVRET D'ACCUEIL

-Formations-



SOMMAIRE

1. Présentation du centre de formation « SO,LADIES»
2. Localisation du centre de formation.
3. Organigramme
4. La formation
5. La logistique
6. Accessibilité
7. Engagement du stagiaire
8. Sécurité- COVID
9. Règlement intérieur
10. Contact

I. PRESENTATION

So,Ladies a été fondé en 2009 par Stéphanie HAIMERY, esthéticienne diplômée. Initialement spécialisée dans les prestations à domicile, elle a récemment ouvert un institut situé au 16 place des fleurs à Bétheny (51450).

Son parcours professionnel lui a permis de collaborer avec des marques internationales d'équipements et de produits professionnels pour l'onglerie, telles que Beauty Nails et Dieze. Forte de plusieurs années d'expérience dans le domaine de l'onglerie et de la beauté du regard, elle a choisi de transmettre son expertise à de nouveaux passionnés à travers des programmes de formation complets. Ces formations visent à permettre aux futures prothésistes ongulaires et esthéticiennes d'élargir leur gamme de prestations au sein de leurs instituts.

Le centre de formation So,Ladies propose ses formations dans une atmosphère conviviale, en suivant une règle d'or : apprendre et transmettre avec simplicité et bonne humeur. Afin de garantir un apprentissage optimal, le centre privilégie les groupes restreints, permettant ainsi de consacrer un temps personnalisé à chaque apprenant pour répondre à toutes les interrogations.

À l'issue de la formation, le centre So,Ladies assure un suivi continu de ses stagiaires grâce à la mise en place d'un groupe d'entraide en ligne, accessible sans limite de durée. De plus, des modules complémentaires sont proposés afin de perfectionner ou de se spécialiser dans des techniques spécifiques.



II. LOCALISATION DU CENTRE

Le centre de formation So,Ladies vous accueille au 16 place des fleurs, 51450 Betheny pour chaque session de formation.

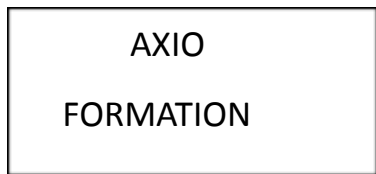
PERSONNALISATION ET ADAPTATION

Lors de l'inscription, vos besoins et attentes ont été analysés afin de préparer votre intégration à la formation. Le parcours ainsi que les modalités et outils pédagogiques sont ajustés pour répondre à vos objectifs, en prenant en compte les adaptations nécessaires liées à votre handicap. En cas de difficultés ou de suggestions d'amélioration durant le cursus, veuillez en informer votre formatrice ; elle sollicitera les intervenants concernés afin d'apporter une réponse appropriée dans les meilleurs délais.

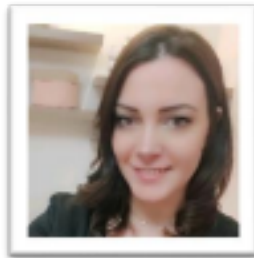
ACCESSIBILITÉ DES LOCAUX

Pour les formations en présentiel, le centre veille au respect de la réglementation ERP concernant l'accessibilité, notamment pour les personnes en situation de handicap.

III. ORGANIGRAMME FORMATION



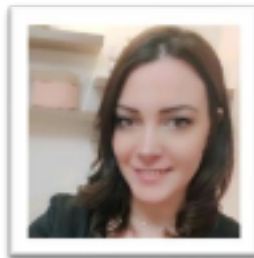
HAIMERY Stéphanie



Esthéticienne, prothésiste onguilaire et formatrice So,Ladies

ORGANIGRAMME INSTITUT

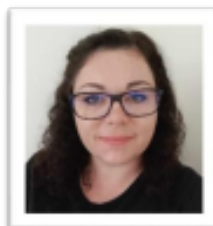
HAIMERY Stéphanie



Esthéticienne, prothésiste onguilaire, formatrice et gérante So,Ladies



Céline Mahtout



Esthéticienne, salariée

LA FORMATION

Personnel formé : En tant que fondatrice et présidente de l'organisme de formation, je reste à disposition pour déterminer, en concertation avec votre référent de parcours et notre réseau de partenaires experts, la solution d'accessibilité adaptée à votre projet de formation. L'organisme bénéficie du conseil de plusieurs acteurs spécialisés dans le handicap, qui fournissent des contacts et ressources en matière d'adaptation : traduction en langue des signes, accompagnement individuel, transport spécialisé, location de matériel adapté, ou création de contenu numérique inclusif et accessible.

Objectifs de chaque formation

- Acquérir les connaissances théoriques nécessaires.
- Maîtriser les techniques fondamentales.
- Mettre en application les compétences enseignées dans le cadre de l'activité professionnelle.

Prérequis

Les exigences varient selon les formations suivies.

IV. LA LOGISTIQUE

Les salles de formation sont dotées de tables de manucure, de sièges ergonomiques et d'un éclairage adapté. Elles disposent également d'un point d'eau permettant de satisfaire aux exigences d'hygiène édictées par l'ARS dans le respect de la réglementation en vigueur concernant la pratique de la prothèse ongulaire. Pour le confort des participants, une machine à café et à thé, un réfrigérateur, un micro-ondes, de la vaisselle et des couverts ainsi que des sanitaires sont mis à disposition.

V. ACCESSIBILITE

Les personnes en situation de handicap intéressées par cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier, ensemble, les modalités d'accès adaptées à leur situation.

VI. ENGAGEMENT DU STAGIAIRE

Le stagiaire s'engage, pour toute la durée de la formation, à respecter l'ensemble des instructions transmises et à se conformer strictement aux règlements internes du centre de formation, notamment sur les questions d'hygiène et de civilité. Il est également tenu à une discrétion professionnelle concernant toutes les informations relatives aux activités du centre dont il pourrait avoir connaissance au cours de la formation. Enfin, la réussite de la formation dépend de l'investissement et de l'implication personnelle du stagiaire.

VII. Sécurité COVID

Le centre met à disposition l'ensemble du matériel et des informations nécessaires pour garantir le respect des gestes barrières suivants :

- Le port du masque est obligatoire.
- L'utilisation de gel hydroalcoolique est requise à l'entrée, ainsi qu'à intervalles réguliers durant la journée.
- La température corporelle ne doit pas excéder 37,8 °C : toute personne présentant de la fièvre ou des symptômes liés à la Covid-19 sera priée de quitter le centre.
- Une distance d'au moins un mètre entre chaque individu doit être respectée en permanence.
- Il convient de tousser ou d'éternuer dans son coude ou dans un mouchoir jetable, à jeter immédiatement dans une poubelle prévue à cet effet.
- Les gestes de salutation se font sans contact physique ; il est demandé d'éviter les poignées de main et les embrassades.
- Des affichages relatifs aux consignes sanitaires sont disponibles à l'entrée.
- Un nettoyage des locaux est assuré au début et à la fin de chaque formation, ainsi que quotidiennement.
- Le port de gants et de masque est obligatoire lors des activités pratiques.
- Des tenues jetables adaptées, telles que des gants à usage unique, doivent être utilisées pendant les travaux pratiques.

VIII. Règlement intérieur

Le présent règlement vise à assurer le bon fonctionnement du centre de formation. Ses dispositions s'appliquent à l'ensemble des stagiaires, sans distinction.

Article 1 : Règles d'hygiène et de sécurité

Les stagiaires sont tenus de respecter les règles fondamentales d'hygiène corporelle et vestimentaire. Tout comportement nuisant à la moralité, au déroulement des cours ou à la sécurité pourra entraîner une exclusion immédiate. Il est strictement interdit de fumer, de consommer de la nourriture ou d'introduire de l'alcool et des substances illicites dans les locaux. Une salle de détente est prévue pour la restauration et les pauses. Les dispositifs de sécurité (extincteurs, plans d'évacuation, alarmes, systèmes de désenfumage) doivent être utilisés conformément aux consignes affichées. Toute utilisation abusive ou détérioration de ces moyens constitue une faute grave. Les stagiaires seront financièrement responsables en cas de non-respect de ces règles.

Article 2 : Horaires

Les cours se déroulent du lundi au vendredi, et éventuellement le samedi. Sauf exception, les horaires sont fixés de 9h00 à 16h30, soit 7 heures par jour et 35 heures par semaine, 21 ou 14 heures pour certaines formations spécifiques. Toute modification de planning sera communiquée à l'avance et devra être respectée. Les temps de pause se prennent sur le site ; durant ceux-ci, il est interdit de stationner dans les couloirs ou devant l'entrée principale.

Article 3 : Documents administratifs

Les stagiaires doivent compléter les dossiers administratifs nécessaires à leur indemnisation ou à la certification de leur parcours. L'administration les accompagne dans cette démarche, mais la responsabilité du respect des délais et de la fourniture des pièces justificatives reste individuelle.

Article 4 : Responsabilités

Le stationnement des véhicules doit s'effectuer selon les directives du centre. Ce dernier décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans les véhicules ou pour les effets personnels laissés dans les locaux.

Article 5 : Représentation des stagiaires

Pour toute formation excédant 200 heures, un délégué et un suppléant sont élus au scrutin à deux tours. Tous les stagiaires peuvent voter et se porter candidats. Les élections doivent avoir lieu dans les quarante premières heures de formation.

Article 6 : Discipline

La présence des stagiaires est enregistrée chaque demi-journée. Toute absence doit être justifiée par un document officiel ; dans le cas contraire, elle est considérée comme irrégulière et sera reportée sur les états de présence transmis à l'administration. Tout manquement aux conventions de stage peut entraîner des sanctions, allant jusqu'à l'exclusion et la suspension des indemnisations, ou l'information immédiate de l'employeur. Les sanctions suivent une procédure réglementée

- Un avertissement oral ou écrit est délivré en premier lieu.
- En cas de faute grave, après une mise à pied conservatoire, une exclusion définitive peut être prononcée conformément au Code du travail et à la convention applicable.
- Aucune sanction ne peut être appliquée sans information préalable des griefs, entretien et notification écrite. Les modalités d'entretien et de notification sont précisées conformément aux articles R.6352-4 à R.6352-8 du Code du travail.
- Le directeur informe l'employeur et l'organisme financeur de la sanction.

En cas d'absence, aucun report ou dédommagement n'est possible, sauf cas de force majeure. Il est interdit de sortir du centre pendant les cours, sauf autorisation écrite. L'utilisation du téléphone portable est interdite pendant les cours ; le téléphone du centre est réservé au personnel, sauf urgence. Les stagiaires sont responsables du matériel et des locaux mis à leur disposition.

Article 7 : Dispositions complémentaires

Ce règlement complète celui de l'entreprise accueillant la formation. La direction reste à l'écoute des stagiaires pour toute information relative à l'application du présent règlement et se réserve le droit d'y apporter des modifications.

CONTACT

So,Ladies

Haimery Stéphanie Fondatrice, Gérante & Formatrice du centre de formation.

Siège social : 16 place de fleurs 51450 Betheny

Mail : stephaniehaimery@hotmail.fr

Téléphone : 06.68.49.83.19

Instagram : So,Ladies

Site internet : <https://www.stephaniesoladies.fr/>